



# CODE DE CONDUITE IPSEN POUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

# ENGAGEMENT & OBJECTIF

Ipsen est dédié à l'amélioration de la vie des patients et est fermement engagé envers une culture éthique et la **Génération Ipsen**. La Génération Ipsen est une stratégie de durabilité transformative qui signale l'engagement d'Ipsen à façonner un monde meilleur et plus sain, ancré par quatre piliers - Environnement, Patients, Collaborateurs et Gouvernance - intégrant des actions significatives qui sont à la fois tangibles et visibles. La Génération Ipsen favorise une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité qui imprègne chaque facette de l'organisation, mettant l'accent sur les rôles individuels dans le façonnement du changement positif.

Les 10 principes du [Pacte Mondial des Nations Unies](#), dont Ipsen est [signataire](#), sont intégrés dans notre propre Code de Conduite. Ipsen est membre de l'International Federation of Pharmaceutical Manufacturers & Associations (IFPMA) et de l'European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations (EFPIA), pour contribuer à réduire les inégalités en matière de santé, accélérer l'accès des patients à des médicaments innovants et améliorer la sécurité des patients.

Ce Code de Conduite des Partenaires Commerciaux articule l'engagement d'Ipsen envers une entreprise responsable et établit les principes et attentes pour les Partenaires Commerciaux d'Ipsen. Les Partenaires Commerciaux sont des entités et des individus qui fournissent des biens et des services à Ipsen, ou agissent au nom d'Ipsen, tels que et sans s'y limiter les fournisseurs, y compris les sous-traitants, les consultants, les distributeurs et les agents.



# PRINCIPES & ATTENTES

Ipsen reconnaît que ses partenaires commerciaux jouent un rôle important dans le succès et les engagements d'Ipsen. Nous recherchons des relations avec des partenaires commerciaux qui opèrent conformément aux principes suivants :

- » Engagé envers l'éthique et l'intégrité des affaires.
- » Adopter la durabilité et opérer de manière écologiquement responsable.
- » Respecter les droits de l'homme et du travail, la santé et la sécurité des employés.
- » Favoriser une culture de diversité, d'équité et d'inclusion.
- » Assurer la transparence sur l'impact sur l'environnement et la société.
- » Intégrer l'assurance qualité dans les processus commerciaux.
- » Mettre en œuvre des systèmes de gestion et de sécurité de l'information qui protègent les informations personnelles.

Il est attendu que les partenaires commerciaux :

- » Respectent les normes de ce Code de conduite.
- » Respectent des exigences similaires dans leur base de fournisseurs et leurs relations commerciales.
- » Se conforment à toutes les lois et réglementations applicables.
- » Surveillent et promeuvent la conformité à ce Code de conduite.
- » Soutiennent Ipsen dans : les évaluations des risques et les qualifications (le cas échéant), les ambitions de Génération Ipsen et d'Achat durable, la conformité à la Directive Corporate Sustainability Reporting (CSRD).

## UTILISATION DU CODE

Les partenaires commerciaux doivent communiquer et mettre en œuvre les attentes de ce Code de conduite, ou similaire, auprès de leurs employés et partenaires commerciaux. Nous encourageons un engagement constructif avec nos partenaires commerciaux et visons à aider à renforcer les compétences vis-à-vis de ces normes. Nous pouvons également nous engager avec des partenaires commerciaux pour confirmer la conformité à ces normes, y compris l'utilisation de questionnaires d'évaluation de Due Diligence et d'évaluation des risques, des évaluations sur site, ou autres activités nécessaires.

Ipsen se réserve le droit de ne pas entrer ou de mettre fin à une relation avec un partenaire commercial dont les pratiques ne sont pas conformes à ces normes.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>DROITS DE L'HOMME &amp; TRAVAIL</b>	Page 4
» Travail des enfants et jeunes travailleurs	
» Emploi librement choisi	
» Non-violence, non-discrimination et traitement équitable	
» Salaires, avantages et horaires de travail	
» Liberté d'expression et d'association	
<b>SANTÉ &amp; SÉCURITÉ</b>	Page 5
» Santé et sécurité des travailleurs	
» Information sur les dangers et sécurité	
» Urgence et préparation	
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Page 6
» Conformité aux lois et réglementations	
» Préservation des ressources naturelles	
» Gestion des déchets	
» Déversements et rejets	
<b>ÉTHIQUE DES AFFAIRES &amp; CONFORMITÉ</b>	Page 7
» Anti-corruption	
» Formation à la conformité dans le domaine de la santé	
» Conflit d'intérêts	
» Livres & enregistrements précis	
» Concurrence loyale et lois anti-trust	
» Protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle	
» Données Personnelles et protection des données	
» Contrôles commerciaux et contrôles à l'exportation	
» Bien-être animal	
» Sécurité et qualité des produits	
» Essais cliniques	
<b>SÉCURITÉ IT &amp; OT</b>	Page 9
» Gouvernance de la sécurité	
» Cadre de sécurité	
» Normes de sécurité IT et OT	
» Formation à la sécurité	
» Chaîne d'approvisionnement	
» Opérations de fabrication et sites de R&D	
» Réponse et récupération en cas de cyber incident	
<b>SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS</b>	Page 10

# DROITS DE L'HOMME & TRAVAIL

**Les partenaires commerciaux doivent respecter les droits de l'homme des travailleurs et traiter les travailleurs avec dignité et respect. Ils sont censés se conformer aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme (avec l'Organisation internationale du Travail), sans préjudice des lois nationales plus favorables.**

## TRAVAIL DES ENFANTS ET JEUNES TRAVAILLEURS

Les partenaires commerciaux ne doivent pas engager ou soutenir toute forme de travail des enfants, ne pas employer une personne de moins de 15 ans (ou d'âge inférieur à l'âge légal pour terminer l'école obligatoire) ou une personne de moins de 18 ans pour un travail dangereux et nocturne.

## EMPLOI LIBREMENT CHOISI

Les partenaires commerciaux ne doivent pas utiliser de travail forcé ou en servitude, de travail en prison non-volontaire ou de traite des êtres humains. Les employés ont le droit d'entrer volontairement et librement dans l'emploi. Les employés ont le droit de mettre fin librement à leur emploi à tout moment sans menace de pénalité, moyennant un préavis raisonnable.

## NON-VIOLENCE, NON-DISCRIMINATION ET TRAITEMENT ÉQUITABLE

Les partenaires commerciaux doivent fournir un lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement. Ils ne doivent pas soumettre les travailleurs à un traitement inhumain tel que le harcèlement sexuel ou la punition corporelle. Ils doivent garantir l'égalité des chances et le traitement de tous les employés en matière de recrutement, d'emploi, de développement et d'avancement de carrière, en offrant des opportunités égales sur la base de critères justes, transparents et objectifs.

## SALAIRES, AVANTAGES ET HORAIRES DE TRAVAIL

Les partenaires commerciaux doivent payer les travailleurs conformément aux lois sur les salaires applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux. Les partenaires commerciaux doivent communiquer clairement et rapidement concernant la base de rémunération de leurs travailleurs. Les déductions de salaire en tant que mesure disciplinaire ne doivent pas être autorisées, ni aucune déduction de salaire non prévue par la loi nationale ne doit être autorisée sans l'autorisation expresse du travailleur concerné.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'ASSOCIATION

Les partenaires commerciaux doivent respecter le droit des employés de communiquer, d'exprimer des préoccupations concernant les conditions de travail, et de créer et de rejoindre un syndicat de leur choix, librement et volontairement, en conformité avec les lois et réglementations applicables.

# SANTÉ & SÉCURITÉ

Les partenaires commerciaux doivent fournir un environnement de travail sûr et sain pour leurs employés et le public. Ils doivent adopter une approche d'amélioration continue en matière de santé et de sécurité, et se conformer aux lois, réglementations, politiques et normes de sécurité au travail et d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) applicables.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Les partenaires commerciaux doivent protéger les travailleurs contre une surexposition aux produits chimiques, aux dangers biologiques et physiques, et aux tâches physiquement exigeantes sur le lieu de travail et dans tout logement fourni par l'entreprise. Les partenaires commerciaux doivent avoir en place des programmes pour prévenir ou atténuer les incidents graves associés aux opérations et aux processus. Les programmes doivent être proportionnés aux risques de l'installation. Les partenaires commerciaux doivent garantir l'accès à des toilettes propres et à de l'eau potable, et, si nécessaire, des installations sanitaires pour le stockage des aliments doivent être fournies.

## INFORMATION SUR LES DANGERS ET FORMATION

Les partenaires commerciaux doivent mettre à disposition des informations de sécurité relatives aux matériaux dangereux sur le lieu de travail, y compris les composés pharmaceutiques et les matériaux intermédiaires pharmaceutiques, pour éduquer, former et protéger les travailleurs et autres personnes contre les dangers inhérents.

## URGENCE ET PRÉPARATION

Les partenaires commerciaux doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et dans tout logement fourni par l'entreprise et minimiser leur impact par la prévention et par la mise en œuvre de plans d'urgence et de procédures d'intervention.

provided living quarters and minimize their impact through prevention and by implementing emergency plans and response procedures.

# ENVIRONNEMENT

**Les partenaires commerciaux doivent opérer de manière écologiquement responsable et efficace dans tous les aspects de leur entreprise. Ils doivent avoir en place des systèmes de gestion appropriés pour gérer efficacement les risques environnementaux.**

## CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Les partenaires commerciaux doivent se conformer à toutes les réglementations environnementales applicables. Tous les permis environnementaux, licences, enregistrements d'informations et restrictions requis doivent être obtenus, et opérationnels et suivre les exigences de reporting.

## PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les partenaires commerciaux doivent préserver les ressources naturelles et s'engager dans des activités visant à une gestion responsable de l'eau (y compris la réduction de l'utilisation de l'eau), la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Les partenaires commerciaux doivent avoir en place des systèmes pour quantifier la quantité d'eau utilisée, d'énergie consommée, de déchets générés et de mécanisme d'élimination, et de gaz à effet de serre émis par leurs opérations.

## GESTION DES DÉCHETS

Les partenaires commerciaux doivent avoir en place des systèmes pour assurer la manipulation, le transport, le stockage, le recyclage, la réutilisation ou la gestion sûrs des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Tout déchet, eau usée ou émission susceptible d'avoir un impact négatif sur la santé humaine ou environnementale doit être géré, contrôlé et traité de manière appropriée avant d'être libéré dans l'environnement.

## DÉVERSEMENTS ET REJETS

Les partenaires commerciaux doivent avoir en place des systèmes pour prévenir et atténuer les déversements et rejets accidentels dans l'environnement.

# ÉTHIQUE DES AFFAIRES & CONFORMITÉ

Il est attendu des partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux lois et réglementations applicables tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, dans les pays où ils opèrent. Ils doivent se comporter de manière éthique et avec intégrité dans leurs activités commerciales, et interagir de manière transparente avec les professionnels de santé et les organisations de santé, les patients et les organisations de patients, les décideurs politiques, les fonctionnaires ou les payeurs.

## ANTI-CORRUPTION

Le partenaire commercial, ses employés ou sous-traitants ne doivent pas s'engager dans ou tolérer aucune forme de corruption. Ils ne doivent pas accepter, offrir, ou donner, directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, quoi que ce soit de valeur à toute personne (par exemple, professionnel de santé) ou organisations (par exemple, agence gouvernementale), pour obtenir ou conserver des affaires ou pour induire un avantage indu. Ces avantages inappropriés peuvent comprendre de l'argent, des cadeaux, des subventions monétaires inappropriées, ou des dons.

## FORMATION À LA CONFORMITÉ DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Les partenaires commerciaux doivent veiller à ce qu'une formation appropriée soit fournie à tous les employés ou personnel qui interagissent avec les professionnels de santé, les organisations de santé, les patients, ou les organisations de patients.

## CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les partenaires commerciaux doivent éviter les situations qui présentent ou peuvent créer l'apparence d'un conflit entre leurs intérêts et ceux d'Ipsen, y compris un éventuel conflit d'intérêts avec les employés d'Ipsen. Les partenaires commerciaux doivent déclarer tout conflit d'intérêts qui peut affecter l'exécution des tâches ou la fourniture de services qui leur sont confiés par Ipsen.

## LIVRES & ENREGISTREMENTS PRÉCIS

Les partenaires commerciaux doivent tenir des livres et des registres financiers conformément aux exigences légales, réglementaires ou fiscales applicables et suivre les pratiques comptables acceptées.

## CONCURRENCE LOYALE ET LOIS ANTI-TRUST

Les partenaires commerciaux doivent mener leurs affaires en conformité avec les lois de concurrence et anti-trust applicables, en respectant les normes pour des pratiques commerciales équitables et précises. Cela signifie, entre autres choses, ne pas s'engager dans la fixation des prix, le partage du marché, la manipulation des offres, la publicité mensongère.





# ÉTHIQUE DES AFFAIRES & CONFORMITÉ

## PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les partenaires commerciaux doivent protéger et faire un usage approprié de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles d'Ipsen. Ils doivent obtenir l'approbation d'Ipsen avant de communiquer ou de divulguer à l'extérieur toute information relative à Ipsen. Les partenaires commerciaux ne doivent pas utiliser ou partager des informations non publiques sur Ipsen. Les informations non publiques peuvent inclure des données d'essais cliniques, des stratégies d'entreprise, des fusions et acquisitions, des contrats stratégiques, des affaires judiciaires ou des changements dans les hautes instances dirigeantes d'Ipsen (top management). Acheter ou vendre des titres de l'entreprise tout en étant au courant de ces informations non publiques est considéré comme un "délict d'initié" et donc illégal.

## DONNÉES PERSONNELLES ET PROTECTION DES DONNÉES

Les partenaires commerciaux doivent respecter les données personnelles des individus d'une manière conforme aux droits relatifs aux données personnelles et aux lois applicables en matière de protection des données. Ils doivent prendre des précautions appropriées, ainsi que des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les informations personnelles contre la perte, le vol, l'abus, l'accès non autorisé, la divulgation, la modification ou la destruction.

## CONTRÔLES COMMERCIAUX ET CONTRÔLES À L'EXPORTATION

Les partenaires commerciaux doivent se conformer à tous les contrôles à l'importation et à l'exportation applicables, aux sanctions commerciales et à d'autres lois sur la conformité commerciale des pays dans lesquels ils opèrent.

## BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les partenaires commerciaux doivent traiter tout animal utilisé dans leurs activités de manière éthique, avec respect, en minimisant la douleur et le stress. Les tests sur les animaux doivent être effectués après avoir envisagé de remplacer les animaux, de réduire le nombre d'animaux utilisés ou d'affiner les procédures afin de réduire au minimum leur souffrance.

## SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS

Les partenaires commerciaux impliqués dans la fourniture, la fabrication, l'emballage, les tests, le stockage et la distribution de matériaux/produits pour le compte d'Ipsen doivent assurer la conformité avec les réglementations de qualité applicables, les bonnes pratiques de fabrication (BPF) et les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) pour les marchés dans lesquels les produits sont enregistrés et distribués. La documentation ou les données pertinentes pour les activités effectuées doivent être originales, précises, lisibles, contrôlées, récupérables et à l'abri de toute manipulation ou perte intentionnelle ou non intentionnelle.

## ESSAIS CLINIQUES

Les partenaires commerciaux impliqués dans les essais cliniques doivent assurer la conformité avec toutes les exigences réglementaires applicables dans les pays où les essais cliniques sont menés et où les produits d'Ipsen sont commercialisés, enregistrés et distribués. Les partenaires commerciaux doivent adhérer aux directives pertinentes sur les bonnes pratiques cliniques (BPC), émises par les autorités réglementaires nationales et locales. Les partenaires commerciaux qui gèrent les essais cliniques doivent fournir une pleine visibilité à Ipsen, de toutes les activités d'essais cliniques sous-traitées.

# SÉCURITÉ IT & OT

**Les partenaires commerciaux doivent gérer et exploiter leurs activités de manière sûre et sécurisée avec les meilleures pratiques de sécurité IT (Technologie de l'Information) et OT (Technologie Opérationnelle) pour assurer la continuité des affaires et la protection des actifs d'Ipsen d'un point de vue de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité.**

## GOVERNANCE DE LA SÉCURITÉ

Les cadres dirigeants des partenaires commerciaux doivent être activement engagés et impliqués dans la gouvernance de la sécurité, allouer des fonds et des ressources appropriés pour atteindre leurs objectifs de sécurité.

## CADRE DE SÉCURITÉ ROBUSTE

Les partenaires commerciaux doivent développer des processus, des procédures et des normes de sécurité efficaces, conformément aux lois et réglementations applicables.

## NORMES DE SÉCURITÉ

IT et OT et meilleures pratiques de l'industrie Les partenaires commerciaux doivent démontrer leur engagement envers les normes de cybersécurité et, le cas échéant, obtenir et maintenir des certifications de sécurité pour les services ou produits sur les domaines IT et OT (par exemple ISO27001, SOC2, ISA 62443). La conformité avec les politiques de sécurité doit être régulièrement audité. Les mesures correctives doivent être suivies et l'amélioration continue appliquée.

## FORMATION À LA SÉCURITÉ

Les partenaires commerciaux doivent fournir une formation à la sécurité appropriée à leur personnel pour assurer la connaissance et l'adhésion aux politiques de sécurité.

## CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT SÉCURISÉE

Les partenaires commerciaux doivent s'assurer que leurs propres fournisseurs répondent aux exigences de sécurité. Les partenaires commerciaux doivent fournir des produits, des logiciels, des services et des matériaux sûrs et sécurisés selon les exigences spécifiées par Ipsen.

## OPÉRATIONS DE FABRICATION ET SITES DE R&D

Les partenaires commerciaux doivent adhérer à la sécurité OT et documenter formellement tous les aspects des contrôles de sécurité lors de la mise en œuvre de l'équipement de production ou de toute mise à niveau du système.

## PROCESSUS DE RÉPONSE ET DE RÉCUPÉRATION EN CAS DE CYBERATTAQUE

Les partenaires commerciaux doivent avoir des systèmes et des processus en place pour détecter, prévenir et atténuer une éventuelle interruption cyber en cas d'incident cyber majeur sur l'environnement qui pourrait mettre en danger directement ou indirectement les actifs, les données ou les opérations d'Ipsen. Des procédures de sauvegarde et de restauration doivent être en place pour tous les systèmes GxP et non GxP. Le cas échéant, les incidents de sécurité doivent être signalés aux autorités et/ou à Ipsen.

# SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS

Dans l'esprit des principes de ce Code de conduite, toute personne qui sait ou soupçonne qu'un partenaire commercial, un employé d'Ipsen, ou toute personne agissant au nom d'Ipsen a participé à des activités inappropriées qui pourraient violer ce Code de conduite, est encouragée à signaler la préoccupation par le biais de la plateforme d'alerte

**Ipsen Whispli Alert Platform**  
(ligne anonyme et confidentielle)  
ou à utiliser l'adresse e-mail

**[Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com](mailto:Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com)**

Les rapports soumis par l'intermédiaire de l'adresse e-mail ne seront reçus que par des individus spécifiques du département Business Ethics d'Ipsen, chargés de la gestion des alertes.

